

Discours
de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la santé,
de la jeunesse, des sports et de la vie associative

OUVERTURE

55^{ème} CONGRÈS
de la FÉDÉRATION NATIONALE des INFIRMIERS
(FNI)

-Mercredi 3 Décembre 2008-

à 9h00

(Holiday Inn Express)

Canal de La Villette

68, Quai de la Seine

PARIS 19^{ème}

Monsieur le président, cher Philippe Tisserand,
Mesdames et Messieurs,

Au plus près des patients, les infirmiers, de jour comme de nuit, déploient toutes leurs compétences et tout leur dévouement pour prodiguer des soins de qualité.

Ils sont un maillon essentiel de notre système de santé.

Depuis sa création en 1949, c'est ce même objectif que la Fédération nationale des infirmiers poursuit : promouvoir et défendre la profession infirmière et améliorer la qualité des soins.

Tel est notre intérêt commun, et le sens de nos actions.

*

Les congrès annuels sont toujours l'occasion d'un bilan.

Ce bilan, je veux le faire aujourd'hui avec vous, avec d'autant plus de clairvoyance que je sais le chemin parcouru, mais aussi l'ampleur des défis qui se posent.

En un an, nous avons initié des **changements fondamentaux pour votre profession.**

Je tiens, dès à présent, à remercier votre fédération pour sa contribution et pour la détermination qui ne l'a jamais quittée.

Ainsi, nous avons instauré **l'ordre des infirmiers** et procédé à l'élection des conseillers nationaux. Je voudrais féliciter ceux qui parmi vous ont été élus.

Cette instance, qui transcendera les représentations actuelles, contribuera très largement à promouvoir la profession infirmière.

Le scrutin inédit que nous avons mis en place, et qui a permis de faire voter près de 500 000 infirmières par voie électronique, était un défi que nous avons brillamment relevé.

Je veux y voir le signe du travail de coopération que votre fédération et le ministère de la santé peuvent mener ensemble.

Bien entendu, je rencontrerai le ou la président(e) de l'ordre après sa prise de fonctions.

De même, votre sens des responsabilités s'est traduit par la signature, l'été dernier, de **l'avenant à la convention nationale** qui organise vos rapports avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie.

Face à l'extension des déserts médicaux, la mise en place de la **régulation territoriale des infirmiers libéraux** permettra une meilleure réponse aux besoins de santé de la population.

Elle constitue un engagement inédit.

Cet avenant, paru au journal officiel, doit maintenant trouver sa traduction concrète par la réalisation du zonage par les missions régionales de santé.

Le conseil de la CNAM examine actuellement le projet d'arrêté de zonage, qui sera publié au plus vite.

Une circulaire à destination des services déconcentrés de l'Etat et de l'assurance maladie l'accompagnera, afin que la régulation puisse se mettre en place en avril, en même temps que les revalorisations tarifaires.

Garantir à tous les patients, et sur tout le territoire, des soins de qualité : tel est notre impératif.

Je suis heureuse de l'implication responsable dont les infirmiers libéraux ont su faire preuve à ce sujet.

J'en prendrai un dernier exemple : le **protocole d'accord que vous avez signé avec la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD)**, le 27 octobre dernier.

En renforçant et en harmonisant la collaboration entre les professionnels libéraux et les établissements d'hospitalisation à domicile, ce protocole illustre votre volonté d'établir des partenariats féconds pour votre profession, mais aussi et surtout pour les patients.

Votre démarche est ainsi tout à fait conforme aux grandes orientations du projet de loi « *Hôpital, patients, santé et territoires* », guidé par une seule et même priorité : assurer aux patients la meilleure offre de soins.

*

Le développement des **coopérations entre professionnels de santé**, qui fait le thème de cette journée, doit vous permettre d'aller plus loin dans vos pratiques et d'élargir vos compétences.

Les infirmiers libéraux, qui, aujourd'hui, posent des diagnostics, ajustent les traitements, ou encore assurent les soins de premiers recours, doivent le faire dans un cadre officiel, sécurisé et reconnu.

C'est pourquoi le projet de loi « *Hôpital, patients, santé et territoires* » inscrit les conditions de mise en œuvre de nouvelles formes de coopération.

Il est impératif de continuer, parallèlement, la réflexion sur le partage des compétences, qui a abouti, notamment, à l'autorisation donnée aux infirmiers de réaliser la vaccination anti-grippale.

A cet égard, j'attends avec impatience et intérêt les conclusions du rapport de Mme Bressand, qui me sera remis dans quelques jours.

Le renforcement de vos compétences et des coopérations entre professionnels de santé modifiera vos pratiques quotidiennes, et, plus largement, votre métier.

Bien entendu, une formation renforcée, reconnue par l'université, constituera une étape attendue et indispensable dans ces évolutions.

L'intégration des diplômes paramédicaux dans le processus européen LMD constitue une opportunité véritable.

La possibilité, pour les infirmiers, d'avoir accès aux masters, la création de nouveaux masters par les universités qui, j'en suis sûre, souhaiteront répondre à nos référentiels de compétences en pratiques avancées, ou encore le développement d'une véritable recherche en soins infirmiers, qui passera par la participation à des écoles doctorales existantes et l'émergence d'une filière en soins infirmiers : ces orientations nouvelles sont une chance pour les infirmiers.

Elles sont une chance pour notre système de soins.

Votre fédération, j'en suis certaine, a pleinement conscience de ces enjeux.

*

L'année 2009 sera, pour notre système de santé, une année de réforme.

Le développement des pratiques avancées et du partage de compétences, tout comme l'identification de spécialisations infirmières, restructureront profondément votre profession, mais aussi toute l'offre de soins.

Je voulais vous assurer, aujourd'hui, de ma détermination à faire aboutir les réformes utiles à votre profession comme à notre pays.

Je vous remercie.